

Initiatives ministérielles

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai le très grand plaisir et l'insigne honneur de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques.

S'il est une région canadienne qui est particulièrement touchée par la Loi sur la gestion des finances publiques qu'administre le gouvernement fédéral et à laquelle doivent se conformer les différents paliers de gouvernement du pays, ce sont bien les Territoires du Nord-Ouest. Comme vous le savez sans doute, le gouvernement des T.N.-O. est assujéti à la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et il n'est pas, à proprement parler, une entité constitutionnelle. C'est en fait un prolongement du gouvernement fédéral et c'est ainsi qu'il est administré.

Un nouvel accord de financement conclu entre le gouvernement fédéral et celui des Territoires du Nord-Ouest est entré en vigueur le 1^{er} avril 1990. La répercussion financière immédiate de ce nouvel accord est une réduction d'environ 25 millions de dollars des sommes qui étaient versées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Au cours des cinq prochaines années, ces réductions totaliseront environ 110 millions de dollars. Non seulement ces compressions nuisent à la situation financière des T.N.-O., mais la nouvelle formule comporte aussi de graves lacunes qui limiteront la capacité du Nord de développer son économie.

La situation est particulièrement alarmante dans les Territoires du Nord-Ouest. Alors que la taxe sur les produits et services sera certainement lourde à supporter et à un moment où la politique des taux d'intérêt élevés est au coeur de toutes les discussions, la nouvelle Loi sur l'assurance-chômage, qui a manifestement des répercussions sur le Nord, en raison de l'important chômage saisonnier qui y sévit, aura des effets dévastateurs sur la population du Nord.

Ce que je veux dire essentiellement, c'est que toute mesure législative qui émane du gouvernement fédéral a, dans le Nord, des répercussions vraiment démesurées par rapport à celles qu'elle a dans les autres régions du Canada, et ce, parce que tout est étroitement lié là-bas. Même si nous avons une loi qui régit notre administration, le gouvernement des T.N.-O. n'est encore qu'un prolongement, il reçoit encore des paiements de transfert importants et il doit, dans la gestion de ses ressources, se conformer à des règlements très stricts.

Cela dit, je suppose qu'en ce qui concerne les territoires, à toutes fins utiles, nous ne figurons plus dans le réseau de transports. Il y a encore des coupes qui vont avoir un effet dévastateur sur le Nord, vu que le coût du

transport y est déjà très élevé. Essentiellement, tout le transport se fait par voie aérienne et la plupart des localités sont desservies par avion. Il n'y a pas l'infrastructure qui existe dans d'autres parties du Canada.

En ce qui concerne le groupe des communications, je suppose que le million de dollars de réduction qui a été annoncé dans le budget des dépenses de ces derniers jours aura un effet sur la voix dont dispose le Nord grâce à ce mécanisme.

En ce qui concerne les communications et la Loi sur la gestion des finances publiques, je suppose que le Nord, comme toute collectivité du Sud, devrait avoir les mêmes infrastructures; or le Nord est à la traîne.

Gordon Wray, le ministre du développement économique et du tourisme des Territoires du Nord-Ouest disait dans une stratégie relative aux transports qu'il a présenté à cette Chambre que «notre infrastructure en matière de transport est très en retard sur le reste du Canada et elle doit être améliorée. Notre manque de routes, d'aéroports, de quais et de ports adéquats est un sérieux handicap pour notre développement économique. Un meilleur réseau de transport créerait des possibilités dans le domaine minier, celui du tourisme, de la pêche et du commerce, et les relations entre localités.»

C'est une des principales préoccupations des territoires. Trouver l'argent pour les localités du Nord est une considération importante pour ce ministre. S'il veut obtenir un certain rendement, il est d'importance capitale que ce gouvernement ait l'argent pour pouvoir administrer de façon responsable et pour mettre une infrastructure en place, plutôt que de toujours se contenter de réparer les pots cassés et, parallèlement, de réduire le financement.

Ce que je veux dire, c'est que cette stratégie prévoit la création d'importants programmes au niveau de financement courant. Le ministre nous dit qu'à ce niveau, nous consacrerions au transport quelque 1,65 milliard de dollars au cours des 20 prochaines années. Pour réaliser les quatre objectifs stratégiques, il faudrait y consacrer 4,32 milliards, soit 2,6 milliards de plus.

Cela étant dit, compte tenu de l'assiette des arrangements fiscaux ou de la nouvelle formule d'arrangements financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1990, il semble vraiment inutile de présenter un projet économique quelconque pour le Nord, puisque des dispositions financières viennent ni plus ni moins réduire de 110 millions de dollars au cours des cinq prochaines années les perspectives économiques du Nord. Cette somme est vraiment nécessaire. C'est quelque chose dont on ne peut se passer, si l'on veut assurer l'équilibre économique du Nord.